



DICRIM

Document d'Information **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs

**PRÉVENIR
POUR MIEUX
AGIR**



Édition 2024

Document à conserver



EDITO

*Madame,
Monsieur,*

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. La spécificité de notre territoire chape-lain nous expose potentiellement à sept risques d'ordre technologique ou naturel. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour garantir notre sécurité face aux incidents que nous aurions à subir.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est destiné à nous sensibiliser et nous prévenir de l'ensemble des mesures et précautions à prendre pour se protéger. Il fait mention de toutes les consignes de sécurité à respecter, des bons réflexes et des gestes à adopter.

Je vous invite donc à le découvrir.

Olivier GIRARDIN, Maire



SOMMAIRE

1/ Informations pratiques

RISQUES NATURELS

2/ Le risque météorologique

3/ Le risque inondation

4/ Le risque mouvement de terrain

RISQUES TECHNOLOGIQUES

5/ Le risque de rupture de barrage

6/ Le risque transport de matières dangereuses (TMD)

7/ Le risque industriel et le risque nucléaire

RISQUES DIFFUS

8/ Le risque sanitaire (pandémie, épizootie...)

9/ Le risque terrorisme

INFORMATION, CONTACTS

10/ Comment se faire indemniser ?

11/ Contacts utiles

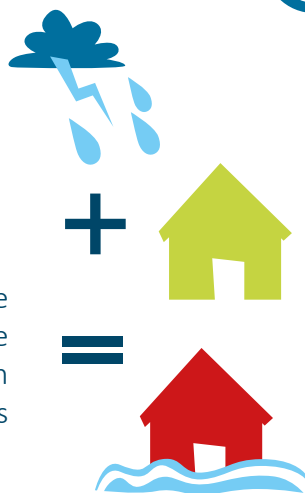


QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

C'est la confrontation d'un **ÉVÉNEMENT** d'origine **naturelle** ou **humaine**, potentiellement dangereux, avec des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux.

Par sa gravité ou son étendue, il provoque une **SITUATION DE CRISE** qui implique une organisation des secours (forte mobilisation de personnes et mise en place de moyens exceptionnels).

Il se caractérise par une **faible fréquence** et une **importante gravité** en termes de victimes ou de dommages matériels ou environnementaux.



PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

Face aux risques majeurs, la Ville de La Chapelle Saint-Luc a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui **RECENSE ET DÉCRIT : LES PHÉNOMÈNES, LES ENJEUX** et **LES MOYENS** mis en œuvre au niveau communal (**alerte, information, consignes de sécurité, protection et soutien des populations**) pour répondre au mieux aux risques encourus.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert par la Ville pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux besoins des Chapelains (prises de décisions, suivi de l'information, mises en place de barrages, déviations, accueil des personnes évacuées, organisation des soins, etc.). Ceci en coordination avec la Préfecture, en cas de crise étendue au delà du territoire communal (Plan ORSEC) ainsi que l'appui de la Protection Civile.

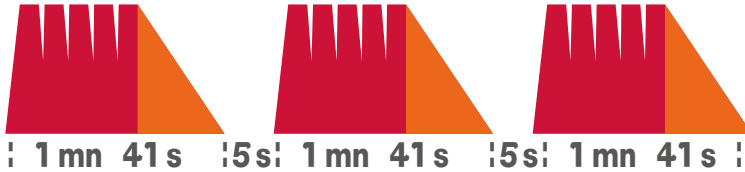


1/ INFORMATIONS PRATIQUES



DÉCLENCHEMENT DE L'ALERTE

- En cas d'événement grave, l'alerte est donnée par la **sirène** : **3 cycles modulés** de 1 minute 41 secondes (montées/descentes durant 61 secondes puis descente durant 40 secondes), espacés de 5 secondes.



FIN D'ALERTE :



- 1 seul cycle continu** de 30 secondes.



Ne pas confondre l'alerte et les essais de sirène qui ont lieu chaque premier mercredi du mois à 12h et 12h05 (1 seul cycle de 1 min 41 s).

Dès que vous entendez cette sirène, il convient de vous mettre à l'abri, vous confiner et attendre des informations complémentaires et consignes de sécurité.

AUTRES MOYENS D'ALERTE *(voir aussi « Contacts utiles »)*

- Site internet de la ville et réseaux sociaux, sites officiels des autorités :
 -  www.ville-la-chapelle-st-luc.fr
 -  www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc
- Affichage sur les **panneaux lumineux** et planimètres de la ville.
- Diffusion de messages courts par **SMS**,
> **inscrivez-vous au préalable sur www.ville-la-chapelle-st-luc.fr**
- Radios** et **télévisions** locales ou nationales.
- Ensemble Mobile de Diffusion d'Alerte (EMDA)** sur les véhicules de la police municipale.
- Boîtage** de flyers pour une information de terrain.





CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ALERTE

- Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux secours. Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.
- Éteignez vos appareils de chauffage et ventilation (VMC).
- Coupez le gaz et l'électricité pour éviter les risques d'explosion ou de court-circuit.
- Ne prenez pas l'ascenseur, pour éviter d'être bloqué, en cas de coupure de courant
- Ne téléphonez pas, afin de ne pas encombrer les lignes indispensables aux services de secours (privilégiez les envois de SMS).
- Ne fumez pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité conformément au PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté).
- Écoutez la radio pour connaître les consignes.
- Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.

VOTRE PLAN PERSONNEL DE SECOURS

Avoir en permanence chez soi, en prévision d'une alerte :

- une radio portable avec piles,
- une lampe de poche avec piles ou à manivelle,
- du ruban adhésif (confinement), un gilet jaune, un sifflet,
- des bougies et des allumettes, un couteau multi-fonctions,
- des bouteilles d'eau potable,
- des boîtes de conserve, barres de céréales, fruits secs...

Et si vous devez quitter le domicile, pensez à emporter :

- vos papiers personnels, chéquier et espèces, ordonnances, carnets de santé, copies de vos contrats d'assurance... à mettre dans une pochette plastique ou sur smartphone, clé USB...
- une trousse de pharmacie de premiers soins,
- votre traitement médical en cours,
- des couvertures, sacs de couchage,
- des vêtements et chaussures de rechange, un nécessaire de toilette.

2/ LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

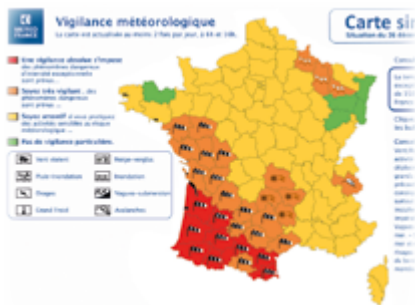
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE ?

Ce sont des conditions climatiques extrêmes comme :

- les **tempêtes**, (on parle de tempête lorsque les vents dépassent 90km/h, plus de 115 km/h pour un ouragan)
- les **orages**, averses torrentielles soudaines, grêle, foudre...
- les vagues de **grands froids** (températures inférieures aux normales saisonnières de la région sur au moins deux jours, chutes de **neige**, **verglas**),
- les **canicules** (pour l'Aube, température diurne maximale supérieure à 35°C et température nocturne minimale supérieure à 18°C pendant au moins trois jours consécutifs).

QUE FAIRE AVANT :

- Tenez-vous informé de l'évolution de l'événement et des risques encourus. Météo France émet chaque jour, des cartographies et des bulletins de vigilance classifiés sur quatre niveaux, selon leur gravité (idem pour Vigicrues) :



NIVEAU 1 VERT	Pas de vigilance particulière
NIVEAU 2 JAUNE	Être attentif, si on pratique des activités sensibles au risque météo. Des phénomènes habituels, mais qui peuvent être dangereux sont prévus.
NIVEAU 3 ORANGE	Être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis par les pouvoirs publics.
NIVEAU 4 ROUGE	Vigilance absolue , des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Se tenir régulièrement informé de l'évolution et suivre les conseils émis.

 <https://vigilance.meteofrance.fr>

 www.vigicrues.gouv.fr

- Limitez vos déplacements. Respectez les déviations mises en

2/ LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



place. En cas de déplacement nécessaire, signalez à vos proches votre départ et votre arrivée.

- ❄️⚡️☀️ Mettez en sécurité les biens (rentrez ou amarrez les objets pouvant s'envoler, votre responsabilité pourrait être engagée, en cas d'accident, protégez les installations contre le gel) ainsi que les personnes de votre entourage (famille, voisins) et vos animaux. N'intervenez pas avant la fin de l'événement (toit, pots de fleurs...).
- ⚡️ Débranchez les appareils électriques sensibles (télévision, ordinateur...).
- 🚪 Fermez les portes, les fenêtres et les volets.
- 🌬️ N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- 🧑🏻 Pour les personnes à risque, de santé fragile, âgées et/ou isolées, sensibles au risque canicule ou grand froid, **faites-vous recenser au CMAS** (Centre Municipal d'Action Sociale) de La Chapelle Saint-Luc, qui prendra de vos nouvelles et vous apportera des informations personnalisées.
CMAS : 03 25 71 62 47 / cmas@la-chapelle-st-luc.eu

QUE FAIRE PENDANT :

- ⚡️⚡️⚡️ En cas d'utilisation de groupe électrogène, veillez à en respecter les consignes d'utilisation (l'équipement doit être à l'extérieur du logement, risque d'intoxication au monoxyde de carbone).
- ⚡️⚡️⚡️ N'utilisez pas le téléphone fixe, préférez le portable qui est sans danger, mais dans tous les cas, ne téléphonez que pour alerter, en cas d'urgence.
- ⚡️ Abritez-vous dans le bâtiment le plus proche, ne vous mettez pas en hauteur ou sous un objet haut, comme un arbre ou des structures métalliques, qui peuvent attirer la foudre. Dans tous les cas, ne courez pas pendant la foudre, restez immobile, accroupi et pieds joints.
- ❄️ Protégez-vous des chutes sur le verglas et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile.
- ❄️ Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement adéquat.
- 🧑🏻 Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour. Évitez les efforts physiques.



2/ LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

- Mouillez-vous la peau régulièrement, restez si possible à l'ombre.
- Information et recommandations sur la plateforme téléphonique «Canicule info service»: **0 800 06 66 66** (numéro gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe) ou: www.santepubliquefrance.fr

QUE FAIRE APRÈS:

- Prenez connaissance des dommages causés en restant bien conscient des dangers encore existants. Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre. Réparez sommairement ce qui peut l'être (coupez les branches et arbres qui menacent de s'abattre, toiture...).
- Faites appel aux services de secours ou à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz.
- Apportez une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées et handicapées. Mettez-vous à la disposition des secours.
- En cas d'évacuation, ne retournez à votre domicile qu'avec la permission des pouvoirs publics.
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires, assurez-vous auprès des autorités locales qu'elle soit potable et dans tous les cas, faites couler l'eau afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné.
- Vérifiez l'état des aliments congelés/réfrigérés et jetez-les en cas de doute.
- Attention à la consommation excessive d'eau, la réhydratation doit se faire de préférence avec un accompagnement médical.
- Suite à une situation grave, faites-vous aider, vous ou vos enfants, par votre médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir. Parler de son expérience aide à comprendre et à mieux appréhender la situation.
- Prenez des photos des dégâts occasionnés dans votre propriété, pour votre compagnie d'assurance. Contactez-la dans les meilleurs délais.



Dans tous les cas, après l'alerte, restez informé et respectez les consignes

3/ LE RISQUE INONDATION



QU'EST-CE QU'UN RISQUE INONDATION ?



Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est provoquée par le débordement d'un cours d'eau (**inondation de plaine**), d'une nappe phréatique (**inondation par remontée de nappe phréatique**) ou encore par saturation du réseau d'eaux pluviales (**inondation par ruissellement pluvial**), suite à de fortes précipitations (mais sont également en cause, les activités et aménagements humains).

Les dégâts peuvent être liés à la présence d'eau dans les caves et sous-sols ou dans les habitations elles mêmes, si elles sont de plain-pied. Les routes peuvent être submergées et fermées à la circulation.

Le risque inondation est, en France, le principal risque naturel. À La Chapelle Saint-Luc, ce sont les secteurs est et nord-est (*Les Pâtures, Fouchy*) qui sont les plus vulnérables, en particulier aux inondations de plaine à débordement lent des cours d'eau *Seine, canal Saint-Étienne, La Noue Robert*. La commune est ainsi classée «Territoire à Risque important d'Inondation» (TRI).

Le barrage-réservoir Seine créé en 1966, permet de contribuer largement à l'écrêtement des crues, mais ne les empêche pas complètement.



-  www.vigicrues.gouv.fr (débits des cours d'eau en temps réel).
-  www.seinegrandslacs.fr (niveaux des lacs réservoirs Seine, Aube, Marne et Pannecièrre, en temps réel).



3/ LE RISQUE INONDATION

QUE FAIRE AVANT :

- Tenez-vous informé de l'évolution de l'événement et des risques encourus (télévision, radio, réseaux sociaux et site internet de la Ville, Météo France et Vigicrues) (Cf. « *Le risque météorologique* »).
- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations. Posez si possible, sur les parties basses, des batardeaux pour faire barrage. Amarrez les contenants qui contiennent de l'air (cuves).
- Mettez en hauteur ou sur cales ce qui peut l'être. Mettez en sûreté vos documents officiels, médicaments et ordonnances, matières et produits toxiques, objets putrescibles.
- Débranchez les appareils électriques sensibles (télévision, ordinateur...) le chauffage et le gaz. Coupez aux compteurs, si nécessaire.
- Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.
- Veillez à garer vos véhicules de manière à ce qu'ils n'encombrent pas la voie publique.

QUE FAIRE PENDANT :

- Conformez-vous aux directives des services de secours.
- Si l'eau atteint votre maison, montez à l'étage ou sur une colline. N'utilisez pas les ascenseurs.
- Si les infiltrations dans votre sous-sol ou cave sont importantes, ne tentez pas d'évacuer l'eau, par pompage ou autre, car la pression différente entre extérieur et intérieur pourrait provoquer un effondrement des murs.
- Limitez l'usage du téléphone afin de libérer les lignes pour les secours, ne téléphonez que pour alerter, en cas d'urgence. Ensuite, attendez les secours ou les directives.
- Évitez les zones sensibles. D'une manière générale, évitez de sortir. Ne vous engagez pas à pied ou en voiture, sur une route inondée ou un



3/ LE RISQUE INONDATION



parking souterrain. N'évacuez que sur ordre des autorités (ou en cas d'extrême urgence).

- Ne tentez pas d'aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche, ils sont pris en charge (PPMS) (Cf. « 1/ Informations pratiques »).

QUE FAIRE APRÈS :

- Si vous avez été évacué, ne quittez les lieux que sur ordre des autorités.
- Prenez des photos des dégâts occasionnés dans votre propriété, pour votre compagnie d'assurance. Contactez-la dans les meilleurs délais.
- Préoccupez-vous des voisins ou proches les plus vulnérables.
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre. Assurez-vous de la sécurité de vos installations avant de rétablir l'électricité, le gaz, le chauffage,



La Seine en crue, impasse de la Digue

l'eau potable. Pour leur remise en état, adressez-vous à des professionnels (risques d'effondrement, d'incendie d'électrocution ou de pollution).

- Nettoyez, aérez et désinfectez les pièces inondées.
- Chauffez votre logement (doucement) dès que possible.
- Assurez-vous que l'eau soit potable avant de la consommer. Faites couler les robinets pour évacuer l'eau qui a stagné dans le réseau.



**Dans tous les cas,
après l'alerte,
restez informé
et respectez les consignes**



4/ LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

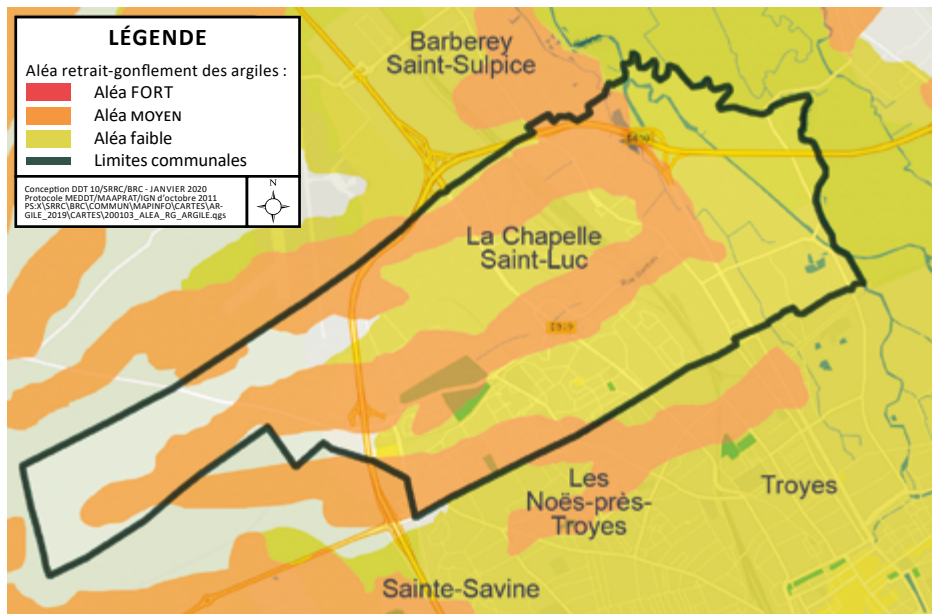
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Les déplacements peuvent être lents (quelques centimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

On différencie :

- Les **mouvements lents et continus** comme les tassements et affaissements de sols, le retrait-gonflement des argiles et les glissements de terrain le long d'une pente. Ils peuvent ne pas être perceptibles et précurseurs de mouvements plus rapides.
- Les **mouvements rapides et discontinus** comme les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains), les écroulements et chutes de blocs, les coulées boueuses et torrentielles, les séismes.

À La Chapelle Saint-Luc, le risque porte principalement sur les **retraits-gonflement des argiles**, mais, dépendant directement des aléas climatiques, (fortes pluies sécheresses), il reste néanmoins très modéré.



4/ LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



C'est son degré d'humidité qui fait varier le volume d'un sol argileux, comme le fait une éponge: il gonfle avec l'humidité et se rétracte avec la sécheresse. Cela peut avoir un impact (fissures, désolidarisations...) sur les constructions légères (habitations individuelles) de plain-pied et celles aux fondations peu profondes ou non homogènes. Avant de construire, il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisé, à une reconnaissance de sol.

La carte d'aléa retrait-gonflement est consultable sur :

 www.georisques.gouv.fr

QUE FAIRE AVANT :

- Les principales précautions sont à prendre au moment de la construction des bâtiments: étude géotechnique, éloignement des arbres de la construction, vides sanitaires, chaînages verticaux et horizontaux dans les murs, joints de rupture, raccordements souples, géomembranes...
- Surveillez l'apparition de fissures, affaissements de dallages, ruptures de canalisations, sur votre logement et alertez la mairie dès que possible.
- Tenez-vous informé de l'évolution de l'événement et des risques encourus (télévision, radio, réseaux sociaux et site internet de la Ville).

QUE FAIRE PENDANT :

- N'entrez ou ne restez pas dans un bâtiment endommagé ni dans les bâtiments environnants.
- Coupez l'eau, l'électricité, le gaz. N'utilisez pas les ascenseurs.
- Alertez les secours si besoin et tenez-vous à leur disposition.

QUE FAIRE APRÈS :

- Si vous avez été évacué, ne quittez les lieux que sur ordre des autorités.
- Prenez des photos des dégâts occasionnés dans votre propriété, pour votre compagnie d'assurance. Contactez-la dans les meilleurs délais.
- Assurez-vous de la sécurité de vos installations avant de rétablir l'électricité, le gaz, le chauffage, l'eau potable. Pour leur remise en état, le cas échéant, adressez-vous à des professionnels.



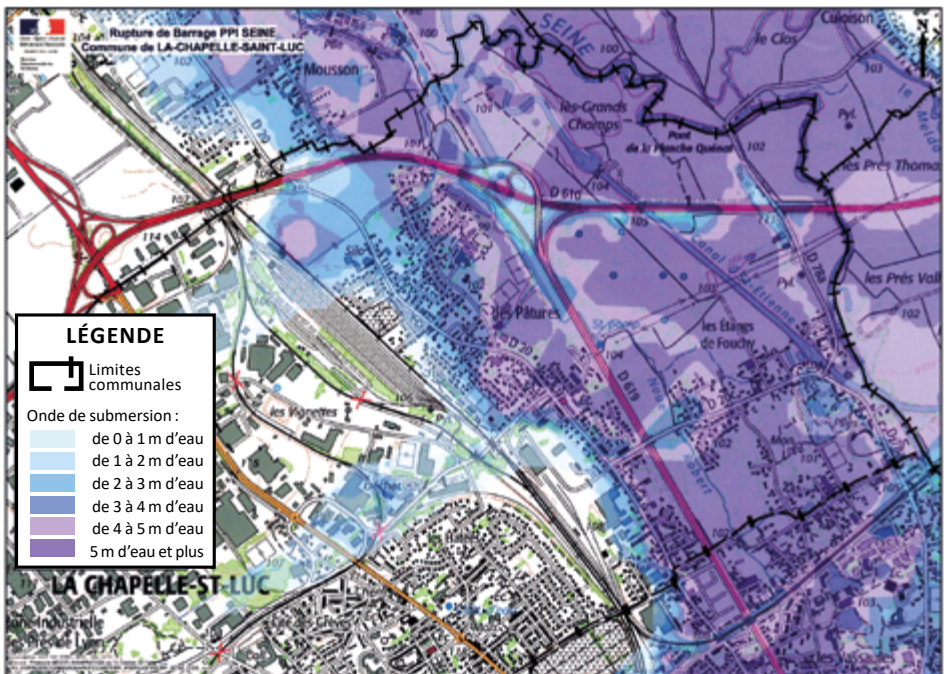
5/ LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE RUPTURE DE BARRAGE ?

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une **destruction partielle ou totale d'un barrage**. Elle entraîne la formation d'une **onde de submersion** se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Le barrage-réservoir Seine (lac d'Orient, 208 millions de m³) est dit de type « Poids », il est fait de remblais et est de profil triangulaire. Les cinq digues (Géraudot, Chavaudon, Beaumont, La Morge, Mesnil-Saint-Père) courent sur 5,7 km pour une hauteur maximale de 25 m et complètent les variations naturelles du terrain.

Dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à céder (ce qui reste très improbable, la surveillance étant permanente, même avec des origines d'ordre naturel : séismes, effondrements de terrain, crues...), l'onde de submersion toucherait les communes de la vallée de la Seine situées en aval de cette digue (43 300 personnes potentiellement impactées).



Zones maximales d'immersion à La Chapelle Saint-Luc

5/ LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Parmi ces communes, figurent celles de l'Agglomération Troyenne, dont La Chapelle Saint-Luc. Le délai d'arrivée de l'onde sur le territoire communal est **estimé de trois heures et demi à quatre heures**. Le pourcentage de population impactée serait de 22%.



Digue de la Morge

C. photo Pierre Perotse

 www.seinegrandslacs.fr (niveaux des lacs réservoirs Seine, Aube, Marne et Pannecièrre, en temps réel).



C. photo L'Estrechy

Le risque rupture de barrage est également potentiellement présent sur le secteur est (Fouchy) de par la présence de la digue qui longe la Seine troyenne, mais celle-ci a été réhabilitée en 2019 sur 2,3km, depuis le pont du cours Jacquin à Troyes, jusqu'au pont de Culoison (*vue ci-contre*).

QUE FAIRE AVANT :

- L'alerte sera donnée par le local de surveillance de Mesnil Saint-Père, relayée par le biais des sirènes et porte-voix (police municipale) dans les communes concernées. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) sera déclenché par la préfecture de l'Aube.
- D'une manière générale, conformez-vous aux mêmes recommandations que pour le risque inondation. Le temps de préparation risquant néanmoins d'être plus court que pour une inondation classique de plaine ou par remontée de nappe phréatique, parez au plus urgent.
- Il est également probable que soit organisée une évacuation des populations vers des points hauts, au sec (gymnases P. Brossolette, A. Camus, pôle sportif de la Douane, centre culturel...). Préparez-vous-y en emportant le strict nécessaire (Cf. « 1/ Informations pratiques / Votre plan personnel de secours »).



5/ LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

QUE FAIRE PENDANT :

- Conformez-vous aux directives des services de secours.
- Favorisez la solidarité de proximité (personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap...).
- Tenez-vous informé de l'évolution de l'événement et des risques encourus (télévision, radio, réseaux sociaux et site internet de la Ville, Seine Grand Lacs, Météo France et Vigicrues) (Cf. « *Le risque météorologique* »).
- Ne tentez pas d'aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche, ils sont pris en charge (PPMS) (Cf. « *1/ Informations pratiques* »).
- Procédez à l'évacuation en suivant les itinéraires indiqués par les pouvoirs publics, selon vos propres moyens ou ceux mis à disposition par les secours. Ne revenez pas sur vos pas.
- Rejoignez les centres d'accueil, à défaut de possibilités d'hébergement chez des proches.

QUE FAIRE APRÈS :

- Si vous avez été évacué, ne quittez les lieux que sur ordre des autorités.
- D'une manière générale, conformez-vous aux mêmes recommandations que pour le risque inondation (contrôle de sécurité des installations, diagnostics des dégâts, compagnies d'assurances, nettoyage, aération, chauffage, potabilité de l'eau...).

6/ LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

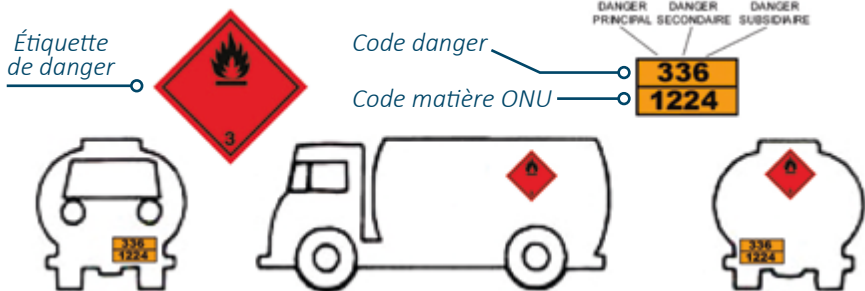


QU'EST-CE QU'UN RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Il correspond au risque d'accident au cours de leur transport, de **produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs** sur **voies routière, ferroviaire fluviale, aérienne ou souterraine** (canalisations de gaz, hydrocarbures...). Il peut en résulter une **pollution** des sols, de l'air et de l'eau.

Les effets (contact, inhalation, ingestion directe ou indirecte, consommation de produits contaminés...) peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Chaque marchandise dangereuse possède un numéro d'identification de la matière (ONU) et un autre pour le type de danger, qui sont indiqués sur des plaques oranges rectangulaires. Les différents types de dangers qu'elles représentent sont aussi signalés par des étiquettes de forme losange, selon neuf classes distinctes (matières solides, gazeuses ou liquides, explosibles, inflammables, comburantes, toxiques, radioactives, corrosives, infectieuses). Ces signalétiques sont présentes à l'avant, à l'arrière et sur les côtés de l'unité de transport.



Pour La Chapelle Saint-Luc, il pourrait s'agir par exemple, de l'explosion ou du renversement d'un camion-citerne, d'un incendie, d'un dégagement de nuage toxique, d'une pollution des sols, aérienne ou aquatique, en lien avec les **zones industrielles** (ZI des Près de Lyon, ZI de l'Isle et ZI des Vignettes) ou avec la **rocade** (D610), qui passe à l'ouest et au nord de la commune.



6/ LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

La commune est également concernée par le transport ferroviaire.

Elle est aussi traversée par des canalisations de transport de gaz naturel, principalement le long de la rocade ouest (D610), ainsi que de la sous-distribution, rue Jules Ferry et avenues Aristide Briand, de Neckarbischofsheim et Jean Jaurès. Des plans d'intervention internes existent pour chaque mode de transport.

QUE FAIRE AVANT :

- Apprenez à reconnaître ces pictogrammes pour pouvoir identifier un convoi de matières dangereuses (*Cf. ci contre*).

QUE FAIRE PENDANT :

- Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous toujours de ne mettre en danger, ni vous, ni les autres témoins, ni les victimes déjà touchées.
- Alerte les secours (18 ou 112) en indiquant bien les : lieu exact, moyen de transport, présence ou non de victimes, nature du sinistre et des produits en cause, si vous avez pu les identifier.
- Protégez la zone par une signalisation adaptée, dans la mesure du possible et en attendant les secours, afin d'éviter un sur-accident.
- Ne touchez pas aux victimes, ni aux substances présentes, veillez à ne pas produire de flamme ou étincelle.
- Quittez la zone de l'accident, rejoignez le bâtiment le plus proche, confinez-vous, en fermant portes et fenêtres, ventilations et entrées d'air.
- En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé.
- Si vous résidez ou travaillez dans le secteur où a eu lieu l'accident, tenez-vous informé de l'évolution de l'événement, des risques encourus et de la conduite à tenir (confinement, évacuation, coupures du gaz, électricité...) par le biais de la radio, télévision locales, réseaux sociaux et site internet de la Ville).

QUE FAIRE APRÈS :

- Attendez la fin de l'alerte pour sortir.
- Une fois le danger écarté, aérez et désinfectez les lieux de confinement.

6/ LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



SAVOIR IDENTIFIER LES MATIÈRES DANGEREUSES

Les principales étiquettes :

CLASSE 1		Matières et objets explosibles
CLASSE 2		Gaz inflammables / Gaz non inflammables, non toxiques / Gaz toxiques
CLASSE 3		Liquides inflammables
CLASSE 4		Solides inflammables / Matières spontanément inflammables / Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau
CLASSE 5		Matières comburantes / Peroxydes organiques
CLASSE 6		Matières toxiques / Matières infectieuses
CLASSE 7		Matières radioactives
CLASSE 8		Matières corrosives
CLASSE 9		Matières et objets dangereux divers / Piles et batteries au lithium

Quelques marques :

			Matière dangereuse pour l'environnement / Matières transportées à chaud / Flèches d'orientation
--	--	--	---

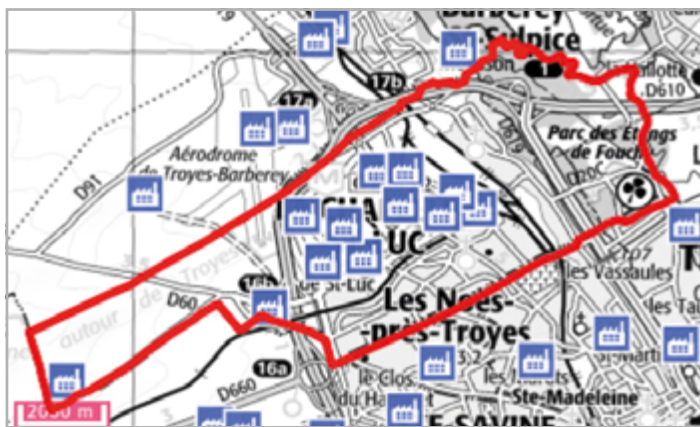
7/ LE RISQUE INDUSTRIEL ET NUCLÉAIRE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE INDUSTRIEL ?

Il peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et entraîner des conséquences graves pour les personnels, la population environnante, les biens ou l'environnement. Il est rare et peut se traduire par une **explosion**, un **incendie**, ou le **rejet de produits toxiques** dans l'air, l'eau, le sol, mais aussi par des projections d'objets divers, bris de verre, provoquant blessures, brûlures ou gênes respiratoires.

Il est lié à l'**utilisation** (sites pharmaceutiques ou agroalimentaires qui se servent de quantités importantes d'ammoniac pour leur système de refroidissement), au **stockage** (gaz, silos à grains, sites de traitement de déchets dangereux) ou à la **fabrication** (industries chimiques, pétrochimiques) de **substances dangereuses**.

À La Chapelle Saint-Luc, plusieurs entreprises peuvent présenter ce risque, principalement au sein des Z.I. des Près de Lyon, des Vignettes et de l'Isle, (17 installations industrielles non Seveso dans



Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

un rayon de 2 km, et 31 concernées par les rejets polluants dans un rayon de 5 km) mais également sur une zone d'activité proche comme l'aéroport Troyes Barberey qui présente certains risques potentiels de cet ordre, tous pris en compte dans des plans d'urgence internes.

Les anciens sites industriels peuvent aussi encore présenter certains risques (pollution des sols...) et sont de ce fait répertoriés BASIAS (anciens sites industriels et activités de service) et BASOL (sites pollués ou potentiellement pollués).

7/ LE RISQUE INDUSTRIEL ET NUCLÉAIRE



QUE FAIRE AVANT:

- Prenez connaissance des entreprises potentiellement concernées et proches de votre habitation, de votre lieu de travail.

QUE FAIRE PENDANT:

- L'alerte est donnée par la sirène sur décision du Préfet ou autres moyens internes (site, réseaux sociaux, panneaux lumineux, moyen mobile de diffusion d'alerte de la commune).
- Si vous résidez ou travaillez dans le secteur où a eu lieu l'accident, éloignez-vous de la zone de l'accident, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, confinez-vous si cela est préconisé, en fermant portes et fenêtres, ventilations et entrées d'air. La rue constitue le lieu le plus exposé aux dangers. Par ailleurs, des rues dégagées facilitent l'intervention des secours.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Veillez à ne pas produire de flamme ou étincelle, ne fumez pas.
- En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé.
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous. Ne mangez ou ne buvez pas de produits non conditionnés
- Ne tentez pas d'aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche, ils sont pris en charge (PPMS) (Cf. « 1/ Informations pratiques »).
- Tenez-vous informé de l'évolution de l'événement, des risques encourus et de la conduite à tenir (confinement, évacuation, coupures du gaz, électricité...) par le biais de la radio, télévision locales, réseaux sociaux et site internet de la Ville).

QUE FAIRE APRÈS:

- Attendez la fin de l'alerte pour sortir.
- Une fois le danger écarté, aérez et désinfectez les lieux de confinement.
- Ne consommez aucun aliment provenant de la zone du sinistre.





7/ LE RISQUE INDUSTRIEL ET NUCLEAIRE



La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

QU'EST-CE QU'UN RISQUE NUCLEAIRE ?

La situation d'urgence radiologique découle d'un événement (incendie, explosion...) pouvant entraîner un rejet d'éléments radioactifs et ainsi, exposer des personnes, des biens ou l'environnement à ces radiations. Ces substances peuvent se trouver sous forme de solides, de poussières, de liquides ou encore de gaz.

En outre, d'autres événements peuvent survenir comme des accidents de transport de sources radioactives, ou lors d'utilisation de radioéléments dans les domaines du médical ou industriel (radiographies médicales, curiethérapie, appareils de contrôle des soudures...).

Les risques pour les personnes les plus proches de la source de radiation sont : l'**irradiation externe** globale ou partielle, la **contamination externe** (dépôt de poussières radioactives sur la peau) et la **contamination interne** (ingestion de poussières, aliments ou gaz radioactifs), pouvant entraîner à plus long terme et en cas de dose élevée, des risques de cancers.

L'Agence Internationale pour l'Énergie Atomique (AIEA) a mis en vigueur une **échelle de gravité INES**, (**International Nuclear Event Scale**) graduée de 1 à 7 (niveau 7: Tchernobyl et Fukushima).

Le risque d'accident à la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, bien qu'éloignée de plus de 50km, au nord ouest de La Chapelle Saint-Luc, doit être pris en compte (contamination de l'air, nuage radioactif).






Une telle situation ne pourrait se produire qu'à partir d'un accident de niveau 5 sur l'échelle INES. La sûreté du site est assurée par de multiples contrôles de l'air et des installations par l'exploitant et la surveillance de l'eau, par le laboratoire CRECEP (Eau de Paris), sous contrôle de l'ASN

7/ LE RISQUE INDUSTRIEL ET NUCLÉAIRE



(Autorité de sûreté nucléaire, agence indépendante). En plus de trente ans d'exploitation des centrales nucléaires en France, il n'y a pas eu d'accident entraînant des conséquences pour la population.

Le site de l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs (ANDRA), à Soulaines-Dhuys, ne représente, lui, aucun risque pour la ville.

 www.edf.fr/centrale-nucleaire-nogent-sur-seine  www.asn.fr
 www.irsn.fr  www.iaea.org/fr  <https://aube.andra.fr>

QUE FAIRE AVANT :

- S'informer, connaître le signal d'alerte (Cf. « 1/ Informations pratiques ») et les consignes de sécurité, visiter les sites.

QUE FAIRE PENDANT :

- En cas d'accident nucléaire, l'alerte serait donnée par le préfet.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche, confinez-vous si cela est préconisé, en fermant portes et fenêtres, ventilations et entrées d'air.
- Sur instruction des pouvoirs publics et selon la gravité de l'événement, vous pourrez être amené à prendre un comprimé d'iode stable (empêchant l'iode radioactif de se fixer à la glande thyroïde, prévenant ainsi le risque de cancer) et/ou à être évacué.
- Ne tentez pas d'aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche, ils sont pris en charge (PPMS) (Cf. « 1/ Informations pratiques »).
- Tenez-vous informé (confinement, évacuation, lieux de distribution de pastilles d'iode*...) par le biais de la radio, télévision locale, réseaux sociaux et site internet de la Ville).
- Ne téléphonez pas, les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours.

* *Gymnases P. Brossolette, A. Camus, pôle sportif de la Douane, ancienne école E. Herriot et Centre culturel P. Noley.*

QUE FAIRE APRÈS :

- Attendez la fin de l'alerte pour sortir. Aérez le lieu de confinement.
- Ne consommez pas d'eau du robinet/aliments sans l'aval des autorités.

8/ LE RISQUE SANITAIRE



QU'EST-CE QU'UN RISQUE SANITAIRE ?

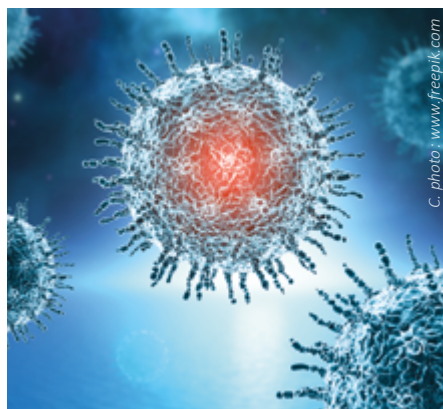
Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population du fait :

- d'agents infectieux (virus, bacilles...) agissant sur l'homme (risque épidémie ou pandémie) ou sur l'animal (bactéries, parasites, virus, risque épizootie),

mais aussi :

- de produits utilisés dans le système de soins (médicaments, sang...);
- d'actes thérapeutiques ou de dysfonctionnements des organisations de soins (maladies nosocomiales);
- de conditions climatiques extrêmes (canicule, grand froid...);
- de substances chimiques ou radioactives (amiante, pollution...);
- de la pollution de l'air.

LE RISQUE ÉPIDÉMIE ET PANDÉMIE 🦠



La propagation rapide d'une maladie peut se transformer en épidémie (territoire) et si elle atteint une échelle plus massive, en pandémie (mondiale). Il peut s'agir de maladies connues (grippe, peste, sida, Ébola...) ou nouvelles (coronavirus...) auquel cas nos défenses immunitaires seront faibles ou nulles. Certaines formes peuvent, sans solution médicale, causer un nombre important de cas graves et de décès.

Les virus se transmettent par voie aérienne (toux, éternuements, postillons...), par contact rapproché (poignées de mains, embrassades...) ou par simple contact d'objets contaminés (poignées de porte...).

Pour faire face à ce risque, la commune de La Chapelle Saint-Luc a élaboré un plan de continuité d'activité afin d'assurer le service public essentiel à la population en cas de fort absentéisme du personnel communal.



LE RISQUE ÉPIZOOTIE 🐦

L'épizootie est une maladie (influenza aviaire, H5N1, H5N8...) qui frappe simultanément **un grand nombre d'animaux** de même espèce ou d'espèces différentes (mouvements commerciaux d'animaux ou de produits ou flux migratoires d'oiseaux sauvages) et peut présenter, en outre, un risque pour l'homme (grippe aviaire). Un élevage contaminé peut présenter des risques pour la faune sauvage et inversement. Les conséquences humaines, environnementales ou économiques (abattage systématique ou préventif d'animaux d'élevage...) peuvent s'avérer dramatiques.



Aussi est-il prudent de réagir très vite auprès des autorités, si l'on constate des signes cliniques évocateurs (respiratoires, digestifs, nerveux, perte d'appétit) ou plusieurs dépouilles d'animaux dans un même secteur. Depuis 2006, chaque personne détentrices d'un ou plusieurs volatiles (poules, canards ou tout autre oiseau) doit adresser une déclaration à la mairie.

Les modes de propagation sont également liés aux contacts directs, ou indirects (véhicules, matériel, fientes, lisier...).

QUE FAIRE AVANT:










- 🦜 Contre la propagation de virus, utilisez les gestes barrières (lavage de mains, mouchoirs en papier, port du masque, aération...).
- 🦜 Évitez les contacts physiques, limitez les rencontres, les rassemblements ou réunions, et si possible, mettez-vous en télétravail.
- 🐦 La prévention épizootie est essentiellement basée sur le renforcement de la biosécurité et sur la surveillance des élevages dans les périodes à risque.





8/ LE RISQUE SANITAIRE

QUE FAIRE **PENDANT** :

-  Continuez d'utiliser scrupuleusement les gestes barrières, de respecter le confinement, s'il est mis en place par les autorités.
-  Pour vos courses alimentaires, utilisez les *drives*.
-  Faites-vous vacciner dès lors qu'une campagne est spécifiquement organisée par l'État.
-  Signalez en mairie toute découverte de dépouilles animales ou suspicion de signes cliniques auprès de vos animaux. Ne les touchez pas. En cas de contact, lavez-vous soigneusement les mains.
-  Les oiseaux des élevages non commerciaux, dont les basses-cours, doivent être claustrés ou mis sous filet.
-   Tenez-vous informé tout au long de la crise sanitaire et respectez les consignes locales et gouvernementales selon leurs évolutions.

QUE FAIRE **APRÈS** :

-   « L'après crise » nécessite malheureusement de rester prudent et de continuer à utiliser les règles de distanciation et gestes barrières, une recrudescence de la maladie étant toujours possible.

 www.anses.fr (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

 www.grand-est.ars.sante.fr (Agence Régionale de Santé Grand-Est).

 www.who.int/fr (Organisation Mondiale de la Santé- OMS).

Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer d'influenza aviaire (formulaire 15472*02):

 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42501



LE RISQUE TERRORISME

Le terrorisme s'affranchit de toutes règles et agit en vue d'un objectif politique, religieux, identitaire ou idéologique. Il s'attache à briser l'unité des sociétés par la violence et la terreur en mettant en cause la vie de la population civile ou le fonctionnement régulier de la vie institutionnelle, économique ou sociale du pays.

La menace liée aux attaques terroristes prend différentes formes et son évolution constante la rend particulièrement difficile à appréhender. La vigilance de chacun est par conséquent requise. Tous les acteurs nationaux sont ainsi associés à cette démarche de **vigilance**, de **prévention** (lutte contre la radicalisation...) et de **protection** par le biais du **plan Vigipirate**.



Le premier niveau de vigilance est actif par défaut et selon l'évolution de la crise, il peut passer au second niveau (sécurité renforcée risque attentat), puis au troisième (urgence attentat). Plus de 300 mesures sont ainsi activables en fonction de la nature de la menace.



Les modes opératoires sont nombreux: fusillade de masse, sur-attentat consistant, à la suite d'un premier attentat, à frapper les forces de l'ordre ou les secours arrivés sur place, assassinat de personnalités (politiques, religieuses, représentants des forces de sécurité, militaires, etc.), utilisation de voitures, de colis ou de lettres piégés, attaques chimiques toxiques, destruction d'infrastructures symboliques, prise d'otages, multiplication de fausses alertes à la bombe ou faux attentats, cyberattaques d'envergure (cybercriminalité, atteinte à l'image, espionnage et sabotage par le biais de systèmes et équipements informatiques, serveurs isolés ou en réseaux, connections Internet, smartphones...).

QUE FAIRE AVANT:

- Soyez attentif, (issues de secours, objets ou comportements suspects...), portez sur les autres un regard ouvert et non de crainte, ne créez ni ne colportez de fausses rumeurs, faites appel à votre bon sens et à votre intuition, restez discret.



9/ LE RISQUE TERRORISME

- Signalez toute situation ou comportement suspect ou à risque (17, 112 Cf. « Contacts utiles »)
- En avril 2014, le gouvernement a mis en place un numéro vert (appel gratuit) dédié à tous ceux qui s'interrogent ou s'inquiètent du possible embrigadement d'une personne de leur entourage : 0 800 005 696.

QUE FAIRE PENDANT :

- Si vous êtes témoin d'une attaque terroriste, éloignez-vous si possible du danger, alertez les personnes autour de vous du danger.
- Sinon ne vous exposez pas, cachez-vous, enfermez-vous si possible, éteignez lumières, sonneries et vibreurs de portables.
- Ne cherchez à alerter les secours que si vous êtes en sécurité.

QUE FAIRE APRÈS :

- Attendez l'ordre d'évacuation, évacuez calmement, les mains ouvertes pour éviter d'être perçu comme un suspect par les forces de sécurité.
- Signalez les blessés, leur localisation.
- Ne quittez pas les lieux, votre témoignage peut être requis pour l'enquête.

Tous les détails sur :  www.info.gouv.fr/risques/le-plan-vigipirate

 www.info.gouv.fr/risques/reagir-en-cas-dattaque-terroriste

 www.cyber.gouv.fr



LE RISQUE DÉCOUVERTE DE MUNITIONS

La découverte d'anciennes munitions déployées lors des derniers conflits (guerres de 1914/18, 1939/45), requiert les mêmes comportements et précautions qu'une alerte à la bombe terroriste. Tout le territoire est concerné. Ce sont des armements non déclenchés, abandonnés, perdus, cachés, oubliés pour diverses raisons. Tous représentent un risque, variable selon leur nature, leur état mécanique, leur vieillissement et surtout l'inconscience des personnes qui les découvrent ou les manipulent.

Dès la découverte d'un engin de guerre non explosé ou suspect, n'y touchez pas, interdisez à quiconque d'en approcher, restez discret pour éviter d'attirer les curieux. Contactez les forces de l'ordre (17, 112).

10/ COMMENT SE FAIRE INDEMNISER ?



Sont considérés comme relevant du régime catastrophe naturelle, les **dommages matériels** ayant pour cause déterminante l'**intensité anormale d'un agent naturel**. Cette reconnaissance permet aux assurés, titulaires d'un contrat d'assurance de type multi-risques habitation, de bénéficier, à titre exceptionnel, de l'indemnisation de dégâts non couverts par leur contrat d'assurance.

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE



DÉMARCHES D'INDEMNISATION

Suite à une catastrophe naturelle, veuillez à respecter les consignes suivantes :



En cas de différend avec l'assureur, l'assuré peut recourir à l'intervention du Bureau Central de Tarification (BCT), compétent en matière de catastrophes naturelles.

 <https://www.icatnat.interieur.gouv.fr/mairie/accueil>



11/ CONTACTS UTILES

LA VILLE VOUS INFORME

HÔTEL DE VILLE

- Tél. **03 25 71 34 34**

SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX



www.ville-la-chapelle-st-luc.fr



[www.facebook.com/](https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc)

LaChapelleSaintLuc

DIFFUSION PAR SMS

Pour recevoir les messages courts diffusés par la Ville par sms, inscrivez-vous au préalable sur : www.ville-la-chapelle-st-luc.fr



rubrique « *Démarches et services/Sécurité et prévention* ».

SE TENIR INFORMÉ AUPRÈS DES MÉDIAS

STATIONS RADIO

- France Inter : **95.3 FM**
- France Info : **105.5 FM**
- France Bleu Ch. : **100.8 FM**
- Troyes Aube Radio : **94.4 FM**
- Thème Radio Troyes : **90.3 FM**
- Champagne FM Troyes : **97.5 FM**
- Latitude : **95.8 FM**
- Radio Stolliahc Sens : **90.1 FM**

CHAÎNES DE TÉLÉVISION

- France 2
- France 3
- Canal 32

NUMÉROS D'URGENCE

- Toutes urgences : **112**
- Sapeurs-pompiers : **18**
- SAMU : **15**
- Police nationale : **17**
- Police municipale : **06 63 71 52 40 / 06 72 50 26 25**
- Sms, fax, visiophonie ou tchat (personnes ayant des difficultés à parler ou entendre) : 114

POUR EN SAVOIR PLUS

- Préfecture de l'Aube : www.aube.gouv.fr
- Conseil départemental de l'Aube : www.aube.fr
- Troyes Champagne Métropole : www.troyes-champagne-metropole.fr
- Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr
- Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- IRMa (Institut des Risques Majeurs) : www.irma-grenoble.com
- Météo France : <https://meteofrance.com>
- Vigicrue – Informations : www.vigicrues.gouv.fr
- Page « Risques » du site du gouvernement : www.info.gouv.fr/risques
- Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr
<https://inforoutes.aube.fr>
- Carte de la qualité de l'air : www.atmo-grandest.eu



Conception: service communication
Ville de La Chapelle Saint-Luc
• Juin 2024 •